Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260914-2026_076-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - CÔTES-D'ARMOR

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| Nombre de conseillers | |
|---|---|
| • en exercice | 15 |
| • présents | 14 |
| • votants | 15 |
| • absents | 1 |
| • exclus | |

De la commune SAINT-PÔTAN

Séance du 08 septembre 2026 à 20 heures 00

**Date de convocation :** 01 septembre 2026

**Date d'affichage :**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LECUYER Arnaud

**Objet**
Validation CCTP et règlement de consultation des travaux de démolition au 35 rue du 19 mars 1962

Étaient présents :

LECUYER Arnaud, Maire; DIBONET Typhaine, DURAND Jean-Paul, LEMONNIER Anne-Sophie, Adjoints ; BEREZAY Florence, BOURDAIS Emmanuelle, CADE Laëtitia, CARFANTAN Johann, CARFANTAN Gabriel, DUMOULIN Bruno, FOUREL Amandine, LAINE Julie, ROUX Dominique, TOUTAIN Jérôme
Absent excusé : BERTHELOT Christian (pouvoir à TOUTAIN Jérôme)

Secrétaire de séance :

Mme BEREZAY Florence

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a été autorisée à démolir le bâtiment au 35 rue du 19 mars 1962 par arrêté en date du 05 février 2026.

Pour ce faire, il propose un CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) ainsi qu'un règlement de consultation pour faire appel à des entreprises de démolition qui devront fournir leur proposition financière.

Le CCTP prévoit notamment la démolition complète du bâtiment et de ses annexes, le retrait préalable des matériaux contenant de l'amiante, la prise en compte du risque plomb, l'évacuation et la traçabilité des déchets, ainsi que la remise en état du terrain. Une visite du site est obligatoire avant remise de l'offre.

Après délibération, le Conseil Municipal valide le CCTP ainsi que le règlement de consultation proposés par Monsieur le Maire.

Pour copie conforme
Arnaud LECUYER

la secrétaire de séance
Florence BEREZAY

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260914-2026_076-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 14 septembre 2026.

Publié ou notifié le .

Fait en mairie, le 11 septembre 2026

Le Maire

